

PER

Z-13449

CON

CONCOURS DE CHEVAUX

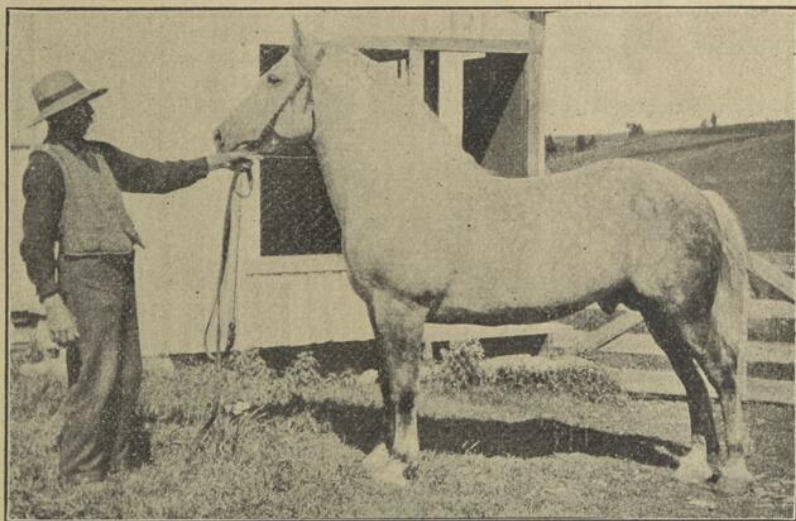
À

L'ÉCOLE D'AGRICULTURE


DE

SAINTE-ANNE DE LA POCATIERE

JEUDI, LE 19 SEPTEMBRE 1918



Organisé par l'École d'Agriculture, avec l'aide du Ministère de l'Agriculture de Québec, sous le patronage des sociétés d'agriculture des comtés de l'Islet et de Kamouraska.




LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Ministère de l'agriculture de Québec.....	\$200.00
Société d'agriculture du comté de l'Islet.....	25.00
Société d'agriculture du comté de Kamouraska.....	25.00
Rév. Mons. J.-Ed. Martin, curé de Ste-Anne.....	5.00
Mons. Louis Dupuis, notaire.....	5.00
Mons. J.-B. Roussel, hôtelier.....	5.00
L'Union Agricole, magasin.....	2.00
Mons. J.-R. Desjardins, marchand.....	2.00
Mons. Alphonse Maurais, marchand.....	2.00
Mons. J.-I. Pageau, médecin.....	1.00
Mons. H. Gosselin, gérant de la Banque Nat.....	1.00
Melles Lévesque, marchand.....	1.00
Mons. Alfred Lavallée, marchand.....	1.00
Mons. A.-F. Marquis, hôtelier.....	1.00
Mons. J.-O. Ouellet, marchand.....	1.00
Mons. Ernest Lizotte, voyageur de laiterie.....	1.00
Mons. Chs. Lagacé, marchand.....	1.00
Mons. P.-A. Caron, marchand.....	1.00
Mons. Geo. Bouchard....	5.00
Mons. Joseph Pasquet....	5.00
Mons. l'abbé H. Bois....	10.00

Professeurs

à

l'École d'Agriculture







PROGRAMME

- 8 heures à 9 heures.—Entrée des animaux sur le terrain d'exposition.
- 9 heures à 12 heures.—Jugement des classes I-II-III-IV.
- 10 heures à 11 heures.—Le concours de jugement par les jeunes juges.
- 1½ heure à 2 heures.—Jugement du championnat.
- 2½ heures. —Proclamation des prix et parade des animaux primés.
- 3 heures. —Discours par des personnalités agricoles distinguées.
- 4 heures. —Vente aux enchères de chevaux de toutes sortes.

Conditions du Concours :

- I.—Les inscriptions devront être faites le plus tôt possible ; elles ne seront plus reçues après le 17 septembre.
- II.—Une contribution de 50 centins devra être payée pour chaque cheval inscrit au concours. Les contributions doivent accompagner les demandes d'entrée.
- III.—Les propriétaires de chevaux de race pure devront produire les certificats d'enregistrement, en même temps que les demandes d'inscription.
- IV.—Pour les sujets croisés, mais descendant de race pure, les organisateurs se réservent le droit de vérifier l'origine et de ne payer les prix qu'après cette vérification.
- V.—Sur les demandes d'inscription, il est nécessaire de vérifier la date de naissance du sujet, le nom et la race du père.
- VI.—Tous les chevaux doivent être rentrés sur le terrain de l'exposition avant 9 heures.
- 



Conditions du Concours : (suite)

- VII.— A l'arrivée on attachera à chaque sujet, une carte indiquant la classe, la section et son numéro d'ordre. Cette carte devra rester attachée au cou de chaque animal pendant toute la durée du concours.
- VIII.—Tous les sujets devront rester sur le terrain, jusqu'à la fin du concours.
- IX.—Si dans une section, les sujets étaient manifestement de qualité inférieure, les organisateurs auraient le droit de ne pas décerner les premiers prix.

JUGEMENT

Il sera fait par un juge d'une compétence indiscutable et tout à fait étranger aux deux comtés. Le juge pourra, sur demande, expliquer son jugement.

L'Ecole d'Agriculture et la Ferme Expérimentale prendront part au concours, mais ne recevront pas de prix en argent. Ces institutions contribueront à rendre l'exposition éducative, et ne feront ainsi aucun tort aux autres compétiteurs.


VENTE AUX ENCHERES

Une vente aux enchères sera organisée à 4 heures. Des sujets de tout âge et de toutes races pourront être vendus. Le propriétaire conserve le droit de retrait, s'il ne trouve pas les mises assez élevées. Les organisateurs de l'exposition n'acceptent aucune responsabilité au sujet de cette vente.

Les honoraires de vente seront de 50 sous. Les demandes doivent être faites avant le 17.

Toutes les correspondances et demandes d'inscription ou de vente doivent être adressées au

Professeur JOSEPH PASQUET;
Ecole d'Agriculture,
Ste-Anne de la Pocatière.





CLASSE I

RACE CANADIENNE

Sujets de race pure.

Section	Prix
1.—Étalons enregistrés de 4 ans et plus.....	\$5.00
2.—Étalons enregistrés de 3 ans.....	5.00
3.—Juments enregistrées de 3 ans et plus.....	5.00

Descendants d'étalons canadiens enregistrés.

4.—Pouliches de 3 ans.....	\$5.00, \$3.00, \$2.00, \$1.00
5.—Poulains de 2 ans.....	\$5.00, \$3.00, \$2.00, \$1.00
6.—Pouliches de 2 ans.....	\$5.00, \$3.00, \$2.00, \$1.00
7.—Poulains de 1 an.....	\$5.00, \$3.00, \$2.00, \$1.00
8.—Pouliches de 1 an.....	\$5.00, \$3.00, \$2.00, \$1.00
9.—Poulains ou pouliches de l'année (avec ou sans la mère) ...	\$5.00, 4.00, 3.00, 2.00, 1.00

CLASSE II

RACE BELGE (ou Ardennaise)

Sujets de race pure.

Section	Prix
10.—Étalons enregistrés de 4 ans et plus.....	\$5.00
11.—Étalons enregistrés de 3 ans.....	5.00
12.—Juments enregistrées de 3 ans et plus.....	5.00





CLASSE IV

*Paire de chevaux attelés descendants d'étalons enregistrés
et élevés dans un des deux comtés.*

Section	Prix
28.—La meilleure paire de chevaux attelés.	\$10.00, 5.00, 2.00

CLASSE V

CHAMPIONNAT


Tous les premiers prix des classes I-II-III, sont appelés à concourir pour le championnat.

Si le premier prix dans une section est obtenue par l'Ecole ou la Ferme Expérimentale, le second prix prendra part au championnat de cette section.

Section	Prix
29.—Poulains et pouliches de l'année.....	\$10.00
30.—Poulains de 1 an.....	10.00
31.—Pouliches de 1 an.....	10.00
32.—Poulains de 2 ans.....	10.00
33.—Pouliches de 2 ans.....	10.00
34.—Pouliches de 3 ans.....	10.00
35.—Juments enregistrées.....	10.00
36.—Etalons enregistrés de 3 ans.....	10.00
37.—Etalons enregistrés de 4 ans et plus.....	10.00

Une coupe est offerte pour le meilleur sujet de l'exposition à quelque propriétaire qu'il appartienne.





Concours de jeunes juges :

- I.—Jugement d'une classe d'étalons.
- II.—Jugement d'une classe de juments.
- III.—Jugement d'une classe de poulains.

Ce concours sera ouvert à deux classes de jeunes juges :

1ère CLASSE

Les élèves de 3ième année de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière.

Une coupe sera offerte par l'Honorable J.-Ed. Caron, Ministre de l'Agriculture, au jeune juge qui aura fait les 3 meilleurs jugements.

2ème CLASSE

Tous les jeunes cultivateurs de 16 à 20 ans.

Une coupe sera offerte par Mons. J.-A. Grenier, Sous-Ministre de l'Agriculture au jeune juge qui aura fait les 3 meilleurs jugements.